

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°2024/DEC/021

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Objet :

Renouvellement de
l'adhésion auprès
du CAUE
Année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant que le CAUE à une mission de service public en accompagnant les collectivités dans la définition d'orientations, d'aménagement et de développement à moyen ou à long terme,

Considérant que cette association met en œuvre des politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie,

Considérant que la commune de Camaret-sur-Aigues adhère à l'association depuis de nombreuses années,

DECIDE

Article 1 : De renouveler son adhésion auprès du CAUE pour l'année 2024 à hauteur de 1 116€.

Article 2 : La dépense résultant de cette adhésion sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Orange sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Cette décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 19 février 2024

Philippe de BEAUREGARD
Maire



Acte certifié exécutoire

Dès sa réception en

Préfecture le : 22 FEV. 2024

Et/ou sa publication le : 26 FEV. 2024

